

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel - PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_037 - URBANISME / HABITAT MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU RAVALEMENT DE FAÇADES DANS LE CADRE DE L'OPAH

La Communauté de Communes Le Grand Charolais est compétente pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire relevant de la politique du logement et du cadre de vie.

C'est dans ce cadre qu'elle a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à partir du 15 octobre 2021, pour une durée de trois ans.

Le 28 juin 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'ajout d'un volet ravalement de façade dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Grand Charolais.

Cet ajout permet de mener une politique incitative d'aides financières pour le ravalement des façades des logements privés dans les centres-villes et centres-bourgs des communes disposant déjà ou bientôt dotées d'un dispositif communal similaire.

Cela concerne les communes suivantes : Paray-le-Monial, Digoin, Charolles, Palinges, Saint-Bonnet-de-Joux, Vendennes-lès-Charolles et Fontenay.

Tout comme l'OPAH, ce volet sera effectif jusqu'au 15 octobre 2024.

La ville de Paray-le-Monial intègre ce volet et le règlement d'intervention de la Communauté de Communes sur le périmètre de Paray-le-Monial, reprend les mêmes conditions que celles établies pour l'octroi de la subvention municipale.

Par délibération en date du 25 mars 2024, le conseil municipal de Paray-le-Monial a décidé de modifier son règlement d'intervention en :

- supprimant les conditions de ressources,
- précisant que les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) sont éligibles à l'aide municipale au ravalement de façade.

En ce sens, il convient donc de modifier le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté de Communes Le Grand Charolais concernant l'attribution de subventions au ravalement de façades des logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°2021-122 en date du 27 septembre 2021 relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire du Grand Charolais et à l'approbation du règlement d'intervention et du plan de financement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

de ladite opération et autorisation,

Vu la délibération n°2021-044 en date du 08 avril 2021, relative à l'approbation d'une autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement concernant l'OPAH,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-065 en date du 28 juin 2022 relative à l'intégration d'un volet ravalement de façade au dispositif de l'OPAH, valant approbation du règlement d'intervention,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-098 en date du 20 octobre 2022 modifiant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté de Communes Le Grand Charolais concernant l'attribution de subventions au ravalement de façades des logements privés dans le cadre de l'OPAH,

Vu la délibération n°2024-015 en date du 25 mars 2024, relative à la modification du règlement d'intervention des aides communales en faveur des ravalements de façade des logements privés,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté de communes Le Grand Charolais concernant l'attribution de subventions au ravalement de façades des logements privés dans le cadre de l'OPAH,

Considérant l'avis du Bureau Exécutif,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté de Communes Le Grand Charolais concernant l'attribution de subventions au ravalement de façades des logements privés dans le cadre de l'OPAH tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 50	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Guillaume CHAUVEAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Pierre BERTHIER, Myriam PEJOUX à Bernard PLET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, David BÊME, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne DEGRANGE, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Martine DESPLANS, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais